

DONS PLANIFIÉS à la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours

En juin, nous sollicitons ceux et celles qui envisageraient de leur vivant ou à titre posthume, un don planifié pour assurer le patrimoine de la paroisse. Un don testamentaire, moins cher qu'on ne le croit!

Les personnes habituées à ce type de don savent qu'à la base, « un particulier qui fait un don le moins important se voit accorder un crédit d'impôt qui tourne autour de 50 % ...le coût net pour un donateur ne dépassera pas, ou à peine, la moitié du montant inscrit sur son chèque, pour peu qu'il paie normalement assez d'impôt ».

Il existe d'autres leviers qui permettent d'être encore plus efficace. Voir le dépliant explicatif à l'arrière de l'église.

Nous vous invitons à communiquer avec M. Clément De Laat pour tout renseignement complémentaire au 1 450 775-3787 ou par courriel à clement.delaat@cabinetgtsplus.com